



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programme d'Artiste en résidence

Date limite du 1^{er} mai 2026

Commentaires et données générales

- 38 demandes soumises au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 16 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible lors de cette date limite (taux de réussite de 42,1 %).
- 8 demandes ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 14 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, 1 demande supplémentaire a été disqualifiée car elle était inadmissible à ce programme.
- Sur les 16 subventions, 2 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les demandes qui expliquaient clairement les objectifs du projet proposé, dans un langage clair et accessible à un jury pluridisciplinaire.
- Le jury a également tenu à exprimer son enthousiasme face à la représentation des disciplines en métiers d'art dans cet ensemble de demandes, qui comprenait une variété d'approches traditionnelles et contemporaines.
- Le jury a encouragé les artistes qui ont fait une demande pour participer à une résidence à fournir davantage de contexte dans la description du projet, en expliquant en quoi le lieu de la résidence proposée est pertinent pour leur pratique et leur projet. Par exemple, en quoi ce lieu de résidence est-il essentiel ou le mieux adapté à ce projet ? Qu'apporte ce lieu au projet proposé que d'autres lieux ne pourraient pas offrir ?
- Le jury a recommandé aux organismes qui ont fait une demande pour accueillir un.e artiste en résidence, de donner, dans la description du projet, les raisons pour lesquelles l'artiste proposé.e a été sélectionné.e pour cette résidence. Par exemple, en quoi le travail de cet.te artiste est-il particulièrement intéressant



arts nb

- pour votre organisme ? Quelles ressources, installations ou relations particulières votre organisme peut-il offrir à l'artiste ?
- Pour les personnes candidates qui font un voyage à l'étranger, se rendent dans des communautés éloignées de leur propre héritage culturel et/ou pour les personnes candidates qui travaillent sur l'art lié au territoire, le jury a souligné l'importance de démontrer une bonne compréhension du contexte local. Le jury a insisté sur le fait qu'il est essentiel de disposer d'un protocole clair pour interagir de manière respectueuse avec les cultures locales, afin d'éviter toute pratique d'exploitation ou d'appropriation.
 - Le jury a apprécié les budgets qui prévoient une rémunération équitable des d'artiste, tenant compte de la quantité et des types de travail proposés dans le cadre de la résidence. Pour obtenir des exemples de barèmes de rémunération conformes aux normes du secteur, les personnes candidates peuvent consulter des organisations telles que CARFAC (arts visuels) ou d'autres organisations répertoriées sur la [page Ressources](#) du site web d'artsnb.
 - Pour les exemples d'œuvres dont la consultation nécessite un mot de passe, le jury a rappelé aux personnes candidates ou organismes candidat de veiller à ce que ce mot de passe soit clairement indiqué dans la zone de description de l'exemple concerné.
 - Le jury a recommandé aux personnes candidates de lire attentivement les lignes directrices du programme afin de s'assurer que le programme d'Artiste en résidence soit le programme le mieux adapté à leur projet. En particulier, le jury a estimé que certains projets seraient mieux adaptés au programme de Création, car ils proposaient un travail qui dépassait largement le cadre d'une seule résidence d'artiste.

D'autres programmes de financement qui peuvent intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles à faire une nouvelle demande au même programme à une date ultérieure; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le découpant en plusieurs phases. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et / ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter



arts nb

vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.

- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas liée à une résidence d'artiste ou qui dépasse la portée d'une seule résidence, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.
- Les organismes à la recherche de financement pour soutenir la programmation d'un festival au-delà d'une résidence d'artiste sont invités à se renseigner sur le [programme Impact des arts sur la communauté](#) du gouvernement provincial.